

**Avis du Comité consultatif d'allocation des ressources – section urgences
sur les critères d'allocation de la dotation populationnelle de Nouvelle-Aquitaine
Séance du 17 novembre 2021**

La réforme du financement des urgences a créé le Comité consultatif d'allocation des ressources (CCAR) et sa section urgences. Le CCAR doit donner son avis sur les critères d'allocation de la dotation populationnelle de la région.

Le Comité consultatif d'allocation des ressources - section urgences de Nouvelle-Aquitaine dans sa séance du 17 novembre 2021 a pris connaissance du montant du rattrapage de la dotation populationnelle et de croissance de la base au titre de l'année 2021.

Si l'attribution de crédits de rattrapage est saluée par tous, le délai de mise en œuvre pour l'année 2021 est une contrainte forte qui restreint les choix possibles sur les critères d'allocation.

Le CCAR insiste sur le fait que les critères définis pour 2021 sont transitoires ; un travail et des échanges sont engagés sur les indicateurs qui seront pris en compte pour l'allocation des dotations des années suivantes.

Le CCAR donne un avis favorable à l'allocation des montants de rattrapage et de croissance de la dotation populationnelle 2021 au prorata des bases des financements antérieurs y compris Ségur (c'est-à-dire sur FAU + FAIU + MIG SMUR + MIG AMU MP +AC prime de risque +TM SMUR + transfert mono-RUM UHCD + intégration Ségur).

Cet avis prend en compte la nécessaire simplification au regard du calendrier, de l'atypie des données 2020 en lien avec la crise sanitaire et des difficultés à établir une méthodologie forte sur des indicateurs disponibles dans le temps imparti.